

Commune de Marcilhac-sur-Célé 46160

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vendredi 28 juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 24 juin 2024

Présents : Jean-Paul MIGNAT, Éric LAVILLE, Laurent LE MOING, Jean François BLUM, Henri-Paul LIEURADE, Eric ROUSSEAU, Sandra ZOGRAPHOS, Michel NADAL.

Absents excusés : Michel DELPECH (procuration à Eric Laville), Véronique JOURDAN (procuration à Laurent Le Moing), Carine Le Lourec (procuration à Sandra ZOGRAPHOS).

Secrétaire de séance : Laurent Le Moing

Ordre du jour :

- 1) Le point sur le chemin de « tire cuol »
- 2) Le point sur la vente du gîte communal, et toiture.
- 3) Subvention pour voyage scolaire au collège Georges Pompidou
- 4) Rampe d'éclairage à la maison du Roy
- 5) Tournage d'une vidéo du marché par l'O.T.
- 6) École : changement d'instituteur et formation anti-harcèlement
- 7) Le point sur le projet de logements communaux
- 8) Création d'une commission « taxe foncière sur les propriétés bâties »
- 9) Retour sur les vérifications électriques Apave
- 10) Modification de l'indemnité de fonction
- 11) Le point sur le ramassage des ordures ménagères
- 12) Questions diverses

1 / Le point sur le chemin de « Tire Cuol »

Suite à la réception du courrier de l'avocat de M. Pons Michel, M. le Maire a décidé de prendre un arrêté municipal modifiant l'arrêté pris en 1990 interdisant la circulation de tout véhicule sur le chemin de Tire Cuol. L'avocat de M. Pons propose un devis de l'entreprise de travaux publics Capraro pour une remise en état du chemin pour un montant de 2900€. Ce dernier n'est pas approuvé par le conseil municipal.

Monsieur Mignat propose le maintien de l'entretien de la partie existante du chemin par la commune : accepté à l'unanimité.

2 / La vente du gîte communal - toiture.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature de la vente du bâtiment est prévue prochainement. Il indique qu'un arrêté pour dangerosité a été pris par ses soins pour interdire tout passage aux abords. Le gîte devra subir une remise en état à l'identique, les travaux de mise en sécurité de la toiture sont confiés à l'entreprise Dournes.

3 / Subvention pour un voyage scolaire au collège Georges Pompidou.

Une demande d'aide de 60€ pour des élèves du collège de Cajarc a été reçue en mairie pour l'organisation d'un voyage scolaire. Elle concerne deux enfants de Marcilhac-sur-Célé.

Une aide d'un montant de 120€ est votée à l'unanimité par le conseil municipal, elle sera versée directement aux familles.

4 / Rampe d'éclairage HS à la Maison du Roy.

Monsieur Mignat indique qu'une rampe d'éclairage défectueuse est à remplacer ainsi que le transformateur électrique qui l'alimente : accepté à l'unanimité.

Il propose l'installation d'une alarme incendie et intrusion avec la société Verisure pour équiper ce bâtiment, pour un abonnement mensuel de 72 €

Pour information, la compagnie d'assurance de la commune a un partenariat avec cette société.

Accepté à l'unanimité

Monsieur Laville précise que dans le cadre d'une installation de vidéosurveillance à l'Abbaye, un panneau d'information doit être présent pour indiquer que le lieu est filmé.

5 / Tournage d'une vidéo du marché par l'O.T.I.

Un clip vidéo sur le village de Marcilhac-sur-Célé sera tourné par un drone le mardi 9 juillet par l'Office de Tourisme Intercommunal qui souhaite réaliser des images en canoë sur le Célé.

Une demande d'autorisation a été formulée : le conseil municipal donne son accord.

6 / École : Changement d'instituteur et formation anti-harcèlement.

Lors de la prochaine rentrée scolaire, une nouvelle institutrice prendra le poste de Marcilhac-sur-Célé. Le SIVU a décidé de financer une journée de sensibilisation au harcèlement (6 heures).

25 personnes pourront participer à cette journée. L'ensemble du personnel et des enseignants du RPI y seront conviés. En fonction des places restantes, élus et parents seront invités à participer.

7 / Le point sur le projet de logements communaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un total de 80% de subventions pouvait être espéré pour ce projet.

Or, la principale subvention (représentant 54%) provenant de la région Auvergne Rhône-Alpes a été refusée, la région n'acceptant plus de nouveaux projets pour l'année en cours.

La direction du P.E.T.R. (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) propose d'intervenir pour soutenir le projet de logements communaux mais indique que le montant de la subvention ne couvrira pas les 54% initialement attendus de la Région Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire fait part de son intention de consulter le Grand-Figeac afin de solliciter une subvention couvrant le reste du coût du projet.

Monsieur le Maire informe qu'une étude A.P.D. (avant-projet détaillé) d'un montant de 9000€ H.T. est nécessaire afin de cibler et chiffrer les travaux le plus justement possible pour déposer les dossiers de demande de subventions.

Il propose de diminuer les crédits du projet du théâtre de verdure pour cette somme, compte tenu que l'ensemble des travaux d'aménagement prévus ne seront pas réalisés sur l'exercice 2024 : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8 / Création d'une commission « taxe foncière sur les propriétés bâties »

Une commission doit être réunie pour étudier les possibilités d'exonération de certaines entreprises des taxes foncières, dans le cadre du classement de la commune en zone de revitalisation rurale.

Cette initiative vise à soutenir l'activité dans l'espace rural. Les délibérations doivent parvenir aux services fiscaux avant le 31 octobre.

La commission sera composée de J.F. Blum, L. Le Moing, H.P. Lieurade et E. Laville.

9 / Retour sur les vérifications électriques Apave

Les vérifications électriques périodiques ont donné lieu à l'identification des éléments suivants :

Mairie :

- Absence de capot de goulotte du conduit technique.
- Manque d'étiquetage d'identification du tableau électrique. Atelier communal :
- Présence d'un luminaire en mauvais état. Salle Rey :
- Repères et services mal identifiés, étiquetage électrique à améliorer.

10 / Modification de l'indemnité de fonction

M. Laville quitte la séance.

Le maire indique : le remboursement des indemnités kilométriques n'est pas possible dans l'exercice de la fonction municipale aussi il propose d'augmenter l'indemnité de fonction de M. Laville et de la passer de 6% à 8,5% pour compenser les dépenses d'utilisation de son véhicule personnel dans les nombreuses délégations qui sont les siennes, notamment la voirie.

Mme Zographos propose l'indice maximum de 9%. Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

11 / Le point sur le ramassage des ordures ménagères.

Le ramassage des ordures ménagères va faire l'objet de nouvelles mesures à partir du 15 octobre 2024. Trois conteneurs seront mis à la disposition des habitants sur seulement trois points de ramassage. Un conteneur sera dédié au ramassage des cartons.

M. le Maire indique que malgré ce regroupement, le ramassage sera plus coûteux pour les administrés (augmentation des coûts de carburant, du coût de traitement des déchets non valorisés et des erreurs de tri).

12 / Questions diverses :

- M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection du barrage commenceront pendant l'été. Le maire propose de demander à la DDT l'autorisation de procéder au nettoyage du plan d'eau et au déplacement des boues pendant l'opération. Les galets du fond de la rivière seront remontés en bord de rive si autorisé.

- le bureau de l'office de tourisme intercommunal de Marcilhac sera tenu pendant l'été par J. Gobeaux.

- P.L.U.I. : le Grand-Figeac a délibéré pour l'arrêt du projet de P.L.U.I. Les communes seront appelées à se prononcer très prochainement.

- M. Michel Nadal signale que la commune n'a pas renouvelé la convention avec l'association Olterra. Il demande à ce que cela soit fait dans le mois de juillet.

Monsieur le Maire propose de convoquer dans les prochains jours le nouveau bureau afin de signer la convention et de verser la somme prévue dans l'année en cours.

- M. Nadal quitte la séance (22h25)

- M. Éric Laville présente le projet de la FDEL (Fédération Départementale d'Énergie du Lot) concernant l'achat groupé d'énergie. Il indique que la proposition de changer de fournisseur d'énergie ne présente pas d'intérêt, qu'un éventuel regroupement pourrait être porté à un prochain conseil.

- M. Laville fait part au conseil de la proposition d'un devis pour l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailluse fonctionnant sur batterie pour l'entretien du cimetière, entre autres. Le montant est de 1278€ : le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

Fin de séance à 22 heures 36.